



Charte de l'évènement

Article 1 : Organisation générale

1. L'évènement « Global Game Jam Var » qui a lieu du 26 au 28 Janvier 2024 est un site organisé par le Conservatoire National des Arts et Métiers dont la coordinatrice organisatrice est Mme Olivia PAPINI de l'évènement mondiale de la Global Game Jam.
2. Ce règlement établi par l'équipe organisatrice s'applique à ce seul évènement. Les organisateurs se permettent le droit de modifier à tout moment le présent règlement sans préavis.
3. L'évènement se déroulera en mode présentiel
4. En fonction de la situation, les organisateurs pourront basculer l'évènement en mode Online exclusivement.

Article 2 : Horaires

1. L'évènement se déroulera du vendredi 26 janvier à 16h au dimanche 28 janvier 18h.
2. Durant les nuits du vendredi et samedi, l'évènement continuera d'avoir lieu.

Article 3 : Principe du concours

1. La Global Game Jam consiste à programmer un projet qui peut prendre la forme d'un jeu, en équipe, durant 48h sur un thème donné.
2. Un top 3 sera effectué en fin d'évènement après la présentation des projets et la meilleure création préférée des participants.
3. Un prix spécial "coup de cœur du Département" sera également attribué.

Article 4 : Thématique du concours

1. Le thème de la Global Game Jam est international et vous sera dévoilé le vendredi à 18h

Article 5 : Sécurité et Interdictions

1. Pour des raisons de sécurité et de respect de la législation française dans le cadre de ce concours et de la protection d'autrui, les organisateurs prohibent l'utilisation ou les comportements suivants :
 - Alcools : tout alcool, soft ou spiritueux durant le déroulement de l'évènement.
 - Drogues : toute forme de drogues est interdite durant le déroulement de l'évènement.

- Racisme et pornographie : tout objet, musique ou comportement à caractère raciste ou pornographique est interdit.
- Violence et incitation à la haine : tout objet, musique ou comportement à caractère violent, vulgaire ou incitant à la haine est interdit.
- Mauvais comportement : l'agression verbale durant l'évènement est passible de poursuites judiciaires.
- Toute transgression de ces interdictions entraîne l'exclusion et la disqualification de l'équipe avec d'éventuelles sanctions.

1. Les participants s'engagent également à respecter les conditions d'utilisation des plateformes Discord et Twitch.
2. Les participants s'engagent également à respecter le règlement intérieur de l'hôtel du département du Var.
3. Toutes atteintes aux systèmes d'information, introduction dans un système informatique par une personne non autorisée, l'entrave du système sera disqualifiante pour l'équipe et les poursuites seront engagés conformément au code pénal (article 323-1 et article 323-2)

Article 6 : Nombre de participants

1. L'évènement est limité à 100 participants en présentiel. Les équipes seront formées en amont ou au début de l'évènement. Il ne sera pas possible de s'inscrire après la date de clôture des inscriptions : 26 janvier 2024
2. Chaque équipe devra s'inscrire via le formulaire présent sur le site et sera validée par les organisateurs.

Article 7 : Horaires

1. Vous pouvez circuler librement entre les salles qui seront attribuées à l'évènement ainsi que sortir/entrer du site en présentant votre badge à l'équipe de sécurité.

Article 8 : Inscription à l'évènement

1. Chaque équipe devra obligatoirement s'inscrire via le formulaire rempli sur le site de la Global Game Jam Var.
2. Chaque participant devra s'inscrire obligatoirement sur le site de la globalgamejam.org et sélectionner le site de la « Global Game Jam Var ».
3. Les équipes s'engagent à fournir les informations exactes concernant les membres de celles-ci.
4. Les organisateurs s'engagent à ne pas divulguer ses informations à des tiers.

Article 9 : Sanctions et disqualifications

1. Chaque participant s'engage à respecter les organisateurs, les autres participants. En cas

de transgression, l'équipe pourra se voir disqualifiée de l'événement par décision des organisateurs.

2. Chaque équipe s'engage à programmer sans avoir en amont préparé un projet et sans aide majeure de personnes extérieures. En cas de transgression, l'équipe pourra se voir disqualifiée de l'événement par décision des organisateurs.

Article 10 : Responsabilité et Engagement

1. Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas d'acte nuisible (vol, agression, etc.) durant l'événement. Nous vous recommandons donc une grande vigilance dans la surveillance de vos biens.
2. Tous les participants à l'événement doivent prendre connaissance des articles présents dans ce règlement. Les participants et les organisateurs s'engagent sur l'honneur à respecter les articles du présent écrit. Le non-respect d'un article de ce règlement peut entraîner l'exclusion ou la disqualification de l'équipe incriminée.

Article 11 : Logistique et Restauration

1. Différentes salles sont mises à disposition des participants pour leur permettre de travailler, se restaurer et se reposer.
2. Les participants s'engagent à respecter la propreté et l'état des lieux. Toute dégradation volontaire pourra être sanctionnée.
3. Les ascenseurs dans le bâtiment ne seront pas utilisables (sauf PMR).
4. Les participants DOIVENT apporter leur propre matériel informatique pour l'événement.
5. Les installations électriques et les multiprises seront fournies par le Conseil départemental. Tout matériel supplémentaire (du type multiprise) est interdit.
6. Les participants DOIVENT apporter un matelas, duvet ou autres affaires personnelles leur permettant de se reposer ainsi que pour leur hygiène personnelle.
7. Les organisateurs prévoient de la nourriture pour tous les repas, les participants peuvent amener leur propre nourriture si celle-ci ne va pas à l'encontre de l'article 5. Un micro-onde et un réfrigérateur seront mis à disposition.

Article 12 : Protocole sanitaire COVID-19

1. Un protocole sera mis en place en cas de crise sanitaire si l'accès au site est possible